



LES WALDECK  
PRIX DU MOUVEMENT  
ASSOCIATIF

ASSOCIATIONS  
TOUT SAVOIR POUR  
→ DÉCROCHEZ L'ÉTOILE !

# LES WALDECK PRIX DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Règlement et modalités de participation



Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF

## LES ASSOCIATIONS, VECTRICES D'INNOVATION ORGANISATIONNELLE

La crise de la Covid-19 a mis en lumière la capacité du tissu associatif à réinterroger ses pratiques internes pour poursuivre ses activités et répondre aux besoins des individus. Dans un contexte marqué par l'accentuation des mutations économiques, sociales, politiques, citoyennes et technologiques, les associations sont soumises en permanence au changement. Nombreuses ont mis en place des stratégies internes afin de veiller à prendre compte ces mutations et le lien entre leurs valeurs, leur fonctionnement interne et leur projet. En ce sens, les associations sont vectrices de démarches d'amélioration continue, « de bonnes pratiques » pour s'adapter à leur environnement et répondre aux enjeux sociétaux.

C'est pourquoi, Le Mouvement associatif souhaite au travers des Waldeck – Prix du Mouvement associatif valoriser des pratiques internes inspirantes et essaimables pour le monde associatif.

## UN PRIX POUR VALORISER LES BONNES PRATIQUES ASSOCIATIVES

En cette fin d'année 2021, Le Mouvement associatif lance la seconde édition des Waldeck – Prix du Mouvement associatif, qui récompense des pratiques internes dans 4 thématiques : Engagement ; Emploi ; Numérique et Coopération(s) Plurielle(s).

L'idée est de donner toujours plus de visibilité aux dynamiques qui font vivre au quotidien la liberté d'association, tant auprès des associations, des partenaires du monde associatif, que du grand public.

L'organisation de ce prix s'inscrit par ailleurs en complémentarité d'outils qui visent à faciliter la mise en œuvre de démarches d'amélioration continue au sein des associations. Il s'agit notamment du Guide des Bonnes Pratiques de l'ESS, qui a vocation à engager l'ensemble des structures de l'ESS dans ce type de démarche ou encore du modèle d'auto-diagnostic d'amélioration continue (MADAC) conçu et expérimenté au sein du secteur de la solidarité internationale.

## POURQUOI CANDIDATER ?

**Candidater aux Waldeck – Prix du Mouvement associatif c'est :**

- ↳ Prendre le temps de formaliser son expérience pour la partager avec d'autres associations en recherche de pratiques inspirantes.
- ↳ Contribuer à rendre visible toute l'inventivité et la capacité d'innovation des associations en leur sein pour faire vivre leurs valeurs, et ainsi rendre compte de leur plus-value sociétale.

Le Mouvement associatif tient à remercier toutes les associations qui prendront le temps de formaliser et transmettre leur expérience en la matière.

# LE PRIX

## Cadre général

### Objectifs :

- Repérer, mettre en valeur, et soutenir les associations engagées dans des démarches d'amélioration continue et le développement de « bonnes pratiques » ;
- Favoriser leur diffusion large et leur mise en œuvre par essaimage.

Tout dossier présenté devra démontrer en quoi la pratique proposée constitue un levier pertinent pour la mise en œuvre et l'animation globale du projet associatif de l'organisation candidate.

## Catégories

Les associations peuvent constituer un dossier pour chacune des catégories suivantes :

### → EMPLOI

#### **Créer un environnement de travail propice à l'inclusion professionnelle et au bien-être de tout.e.s ses salarié.e.s**

Il s'agit de valoriser des pratiques destinées à améliorer les conditions de travail, la qualité de l'emploi et prévenir les situations de discrimination des salariés au sein de l'association employeuse. Les pratiques peuvent concerner par exemple : l'implication du salarié dans la vie de l'organisation, les conditions d'emploi et de travail, le développement des compétences, des dispositifs visant à tendre vers l'égalité et l'inclusion professionnelle...

**Mots-clés :** *qualité de vie au travail, diversité, inclusion, formation, management, organisation*

### → ENGAGEMENT

#### **Encourager, accompagner et renouveler l'engagement des bénévoles dans toutes ses dimensions**

Il s'agit de valoriser des pratiques liées au soutien et au renforcement des dynamiques d'engagement bénévoles que cet engagement soit ponctuel, d'activité, lié à l'implication dans la gouvernance, et dans toute sa diversité, en favorisant l'intergénérationnel, la parité, la mixité sociale... Les pratiques peuvent concerner par exemple les modalités d'implication des bénévoles dans le projet associatif et/ou la gouvernance, les modalités de recrutement et d'accueil, d'intégration des bénévoles, l'animation des bénévoles, la formation et la montée en compétences...

**Mots-clés :** *bénévolat, gouvernance, ouverture, lien social, parcours, reconnaissance*

### → PRATIQUES NUMÉRIQUES

#### **Faire du numérique un levier du projet associatif**

Pour cette catégorie plus transversale, il s'agit de valoriser des stratégies numériques globales et cohérentes mise en œuvre au service de son projet associatif et répondant à certains enjeux de son fonctionnement interne : gouvernance, animation de réseau, circulation de l'information...

**Mots-clés :** *numérique, digital, outils, éthique, transition, démocratie, données*

## → COOPÉRATION(S) PLURIELLE(S)

### Mobiliser son écosystème (au niveau interne et/ou externe) pour aller plus loin

#### > Pour une pratique développée au niveau interne :

Il s'agit de valoriser des pratiques ayant vocation à mobiliser les parties prenantes de l'associations (bénévoles, volontaires, salariés, adhérents...) en fonction de leurs apports respectifs, au travers de modalités ou démarches spécifiques de travail, d'animation et/ou de concertation.

#### > Pour une pratique développée au niveau externe :

Il s'agit de valoriser les pratiques de coopération (associatifs, institutionnels, économiques, issus de la société civile...) permettant de renforcer et de développer son projet associatif. Ces pratiques peuvent s'exprimer au travers du développement d'un projet collectif, de création d'espaces de dialogue inter-structures originaux qu'ils soient formels ou non, d'innovation en termes de gouvernance partagée, ou encore de création de groupement permettant une démarche innovante...

**Mots clés :** partenariat, inter-associatif, réseaux, collectif, multi-acteurs

### *Prix coup de cœur*

Depuis plusieurs années, les démarches et outils de participation citoyenne trouvent un nouvel écho dans notre société.

En réponse, Le Mouvement associatif souhaite décerner, dans le cadre de cette nouvelle édition, un Prix coup de cœur de la participation citoyenne afin de valoriser et récompenser une démarche inspirante en matière d'implication active du public de l'association (habitants, adhérents, bénéficiaires) et plus largement des citoyen.ne.s.

## Partenaires

Les Waldeck – Prix du Mouvement associatif sont organisés par Le Mouvement associatif en partenariat avec :

- ↳ Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- ↳ CHORUM
- ↳ FONJEP, Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
- ↳ Groupe UP
- ↳ Hexopée
- ↳ Ministère du Travail – Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- ↳ Ministère de l'Education Nationale – Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
- ↳ et avec le soutien de Juris associations.

# VOTRE CANDIDATURE

## Critères de sélection

Toute association autonome à but non lucratif, œuvrant en faveur de l'intérêt général et dont le siège social est situé en France peut candidater. Il est possible de candidater sur plusieurs catégories, mais chacune des candidatures devra faire l'objet d'un dossier distinct.

### Critères obligatoires pour pouvoir étudier l'action proposée

- Le dossier de candidature est complet ;
- La pratique est déjà engagée depuis au moins 3 mois et a produit ses premiers résultats.

### Critères généraux d'évaluation de l'action proposée

- ↳ La pratique proposée constitue un levier pertinent pour la mise en œuvre et l'animation globale du projet associatif de l'organisation candidate ;
- ↳ Lien entre les enjeux identifiés et la réponse apportée (pertinence de l'action) ;
- ↳ Implication des bénévoles, salariés et de l'ensemble des parties prenantes dans la définition de la pratique, sa mise en œuvre et son bilan ;
- ↳ Caractère transférable de l'action (notamment via la formalisation de démarches ou la production d'outils facilitant le partage avec d'autres associations) ;
- ↳ Effets / Résultats obtenus / niveau d'impact de l'action sur l'association (au niveau qualitatif et quantitatif) ;
- ↳ Originalité de l'action.
- ↳ Adéquation entre les moyens à la disposition de l'association et la pratique développée (efficience) ;

Une attention particulière sera portée à primer des associations de tailles et de secteurs différents.

### Critères spécifiques à la catégorie Emploi

- l'association candidate devra employer au moins 1 salarié au moment du dépôt de son dossier.
- l'action proposée devra au-delà des dispositions prévues par le code du travail ou la convention collective à laquelle l'organisation est rattachée.

### Modalités de sélection du Prix coup de cœur

La sélection du Prix coup de cœur se basera sur les candidatures reçues dans les 4 catégories (emploi, engagement, coopération(s) plurielle(s), pratiques numériques).

Pour ce faire, lors de l'analyse des dossiers, un point d'attention complémentaire sera accordée aux informations concernant l'implication du public et plus largement des citoyens dans le développement et la mise en œuvre de la pratique.

## Attribution des prix

Le jury est souverain pour l'attribution des prix.

En complément des 4 catégories, en fonction de la pertinence des pratiques reçues, Le Mouvement associatif se réserve le droit d'attribuer ou non un Prix coup de cœur. Si une association candidate sur plusieurs catégories, elle ne pourra être primée au maximum qu'une fois. Le jury désignera donc 4 lauréats distincts (ou 5 si un Prix coup de cœur est attribué). Chaque lauréat recevra une dotation de 5 000 euros et bénéficiera par ailleurs :

- ↳ D'un abonnement de 1 an à [jurisassociations.fr](http://jurisassociations.fr) intégrant une documentation juridique ;
- ↳ D'une valorisation médiatique de l'action :
  - ↳ Dans tous les supports de communication des partenaires associés à la démarche ;
  - ↳ Dans les médias spécialisés et dans la presse généraliste ;
  - ↳ Lors de l'évènement de remise des Waldeck.

## Engagement des candidats

Les candidats s'engagent :

- à transmettre aux organisateurs tout document justificatif lié à la pratique présentée ;
- à fournir tous les éléments nécessaires à la valorisation médiatique (photos, logos, documents...) de la pratique et à se rendre disponible pour toute interview dans la presse ;
- transmettre tout outil mis en place dans le cadre de la pratique proposée, qui pourrait être réutilisable par une association souhaitant engager une démarche du même type ;
- à signer avec Le Mouvement associatif, si le prix leur est attribué, une convention qui précisera les modalités de dotation et de valorisation ;
- pour les lauréats, à être présents lors de la remise des prix.

## Cession de droits

En participant aux WALDECK – Prix du Mouvement associatif, les participants s'engagent par avance à céder à titre gratuit au Mouvement associatif les droits d'exploitation des contenus transmis dans le cadre de leurs candidatures. Ces droits cédés autorisent Le Mouvement associatif à utiliser l'ensemble des éléments du dossier de candidature dans sa communication interne et externe, nationale et internationale, auprès de tout public, sur tous supports, en tous formats, ainsi que le droit d'adapter, de modifier et de faire évoluer les différents contenus et visuels fournis. L'ensemble des participants autorisent également l'exploitation des images et supports réalisés par Le Mouvement associatif dans le cadre des WALDECK dans lesquels ils apparaîtraient. Les participants qui seront sollicités par la suite pour une valorisation de l'action présentée s'engagent à faire parvenir au Mouvement associatif l'autorisation d'exploitation du droit à l'image dûment complétée et signée qu'il leur fournira le cas échéant.

## Contenu du dossier

Le formulaire de candidature est composé des parties suivantes :

- 1 – Le portrait de l'association
- 2 – La présentation détaillée de la pratique proposée
- 3 – La déclaration sur l'honneur complétée et signée
- 4 – Les documents en illustration et en complément

Il est disponible sur [www.lemouvementassociatif.org/leswaldeck](http://www.lemouvementassociatif.org/leswaldeck)

## Calendrier

- ↳ Dépôts des dossiers de candidature : du 16 novembre 2021 au 16 février 2022
- ↳ Étude des dossiers de candidature : mars 2022
- ↳ Remise des prix lors d'un événement dédié à Paris : mai 2022

Les formulaires de candidatures et les pièces complémentaires sont à faire parvenir préférablement par courriel à [leswaldeck@lemouvementassociatif.org](mailto:leswaldeck@lemouvementassociatif.org)

Il est également possible, pour les associations candidates qui préfèrent adresser les éléments papier, de les faire parvenir par voie postale avant le 16 février 2022 (le cachet de la poste faisant foi) à :

**Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF**  
Les Waldeck – Prix du Mouvement associatif  
28, Place Saint Georges  
75009 Paris





Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF

[www.lemovementassociatif.org/leswaldeck](http://www.lemovementassociatif.org/leswaldeck)

#leswaldeck



@lemovementasso



le mouvement associatif